

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Ci_moyen=0,2) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf code couleur des Coef d'imp max) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales

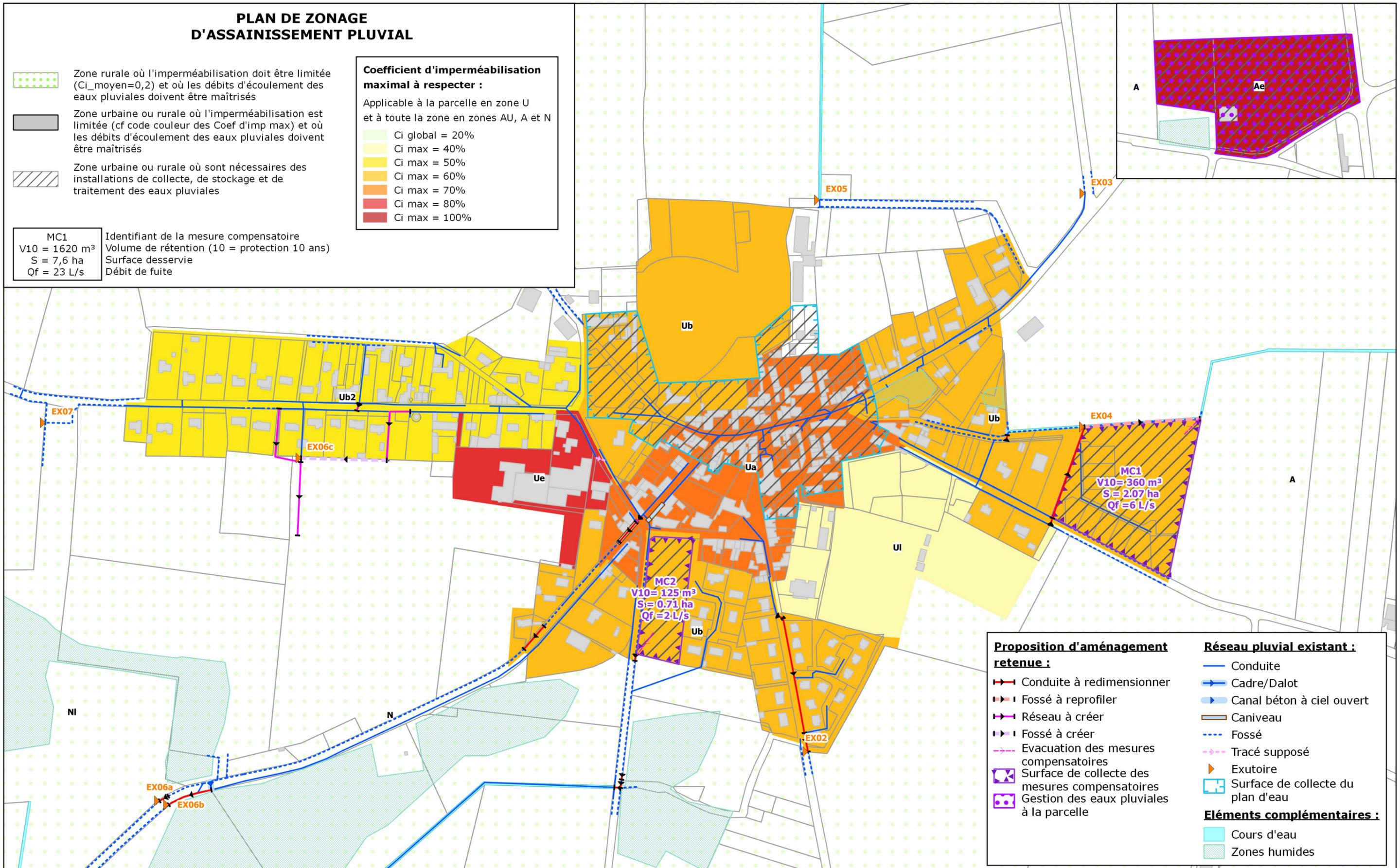
Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter :

Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zones AU, A et N

- Ci global = 20%
- Ci max = 40%
- Ci max = 50%
- Ci max = 60%
- Ci max = 70%
- Ci max = 80%
- Ci max = 100%

MC1
 V10 = 1620 m³
 S = 7,6 ha
 Qf = 23 L/s

Identifiant de la mesure compensatoire
 Volume de rétention (10 = protection 10 ans)
 Surface desservie
 Débit de fuite



- Proposition d'aménagement retenue :**
- Conduite à redimensionner
 - Fossé à reprofiler
 - Réseau à créer
 - Fossé à créer
 - Evacuation des mesures compensatoires
 - Surface de collecte des mesures compensatoires
 - Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- Réseau pluvial existant :**
- Conduite
 - Cadre/Dalot
 - Canal béton à ciel ouvert
 - Caniveau
 - Fossé
 - Tracé supposé
 - Exutoire
 - Surface de collecte du plan d'eau
- Éléments complémentaires :**
- Cours d'eau
 - Zones humides

